



www.univ-rennes2.fr

Place du Recteur Henri Le Moal

CS 24 307

35 043 Rennes Cedex

MASTER 2 INTERVENTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Chargé·e·s de Mission et de Coordination : action sociale et éducative
(CMC)

Année 2026-2027

Prospection de l'alternance

Document à destination des étudiant·es et tuteur·rices professionnel·les

Responsable pédagogique :

Emilie Potin
emilie.potin@univ-rennes2.fr

Accompagnement de l'alternance :

Pascale Perron
pascale.perron@univ-rennes2.fr / 06.66.72.56.33

Muriel Rannou muriel.rannou@univ-rennes2.fr / 06.78.01.04.83

L'ALTERNANCE DANS LE MASTER 2 — CMC

Le parcours de formation s'appuie sur l'alternance pédagogique entre un regroupement de **35 heures de cours en présentiel** à l'université **une semaine par mois** en alternance avec des périodes en stage ou en situation professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue). La situation professionnelle est **obligatoire**, elle se déroule sur **420 heures minimum** (cf. le calendrier d'alternance en annexe).

L'alternance en stage ou en situation professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue) vise l'acquisition de compétences in situ, mais aussi une mise à l'épreuve dans une **situation de responsabilité** à partir de laquelle sont évaluées les capacités cognitive (capacité d'analyse, de synthèse), technique (utilisation des outils, mise en œuvre, savoir-faire), relationnelle (négociation avec la hiérarchie et l'équipe) et éthique (capacité à s'engager et à se remettre en cause) des étudiant·es.

La période de formation en situation professionnelle peut être réalisée

- ⌚ sous la forme d'un **stage**,
- ⌚ sous la forme d'un **contrat de professionnalisation**,
- ⌚ en **contrat d'apprentissage**
- ⌚ ou en **situation d'emploi**.

Cette période est d'une durée minimale de **420 heures sur 6 mois** à raison de **deux semaines par mois**. Une semaine par mois est réservée aux cours où **l'assiduité est rigoureusement respectée**.

La quatrième semaine est consacrée des travaux individuels et collectifs (voir les calendriers de l'alternance en annexe).

Les stagiaires de la formation continue auront, **deux jours par mois** pour les **travaux individuels et collectifs** (voir les calendriers de l'alternance en annexe).

UNE MISSION EN RESPONSABILITÉ VALIDÉE PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

La recherche et le choix de l'alternance incombent à l'étudiant·e, mais celui-ci est **validé après un échange avec l'équipe pédagogique qui s'assure de la pertinence et de la cohérence de ce choix vis-à-vis des objectifs de formation du parcours**.

La mission (ou le questionnement professionnel pour les étudiant·es en poste) constitue le fil conducteur de la formation en situation professionnelle.

Les missions peuvent être de l'ordre de :

- ⌚ Diagnostic social ou des besoins sociaux,
- ⌚ Analyse de situations sociales ou des besoins spécifiques des publics
- ⌚ Élaboration de projets d'action ou d'évolution des pratiques (projet d'établissement, projet de service...)

- ⌚ Mise en œuvre, réalisation de projets
- ⌚ Accompagnement des équipes (évaluation interne, réflexion organisationnelle...)
- ⌚ Évaluation de projet, de fonctionnement organisationnel, de méthodes, de pratiques...

Elle doit être négociée de manière tripartite (étudiant-e/structure d'accueil/équipe pédagogique du Master).

Pour ce faire l'étudiant-e rédige un document de présentation et de première **analyse de la mission** qui permettra à l'équipe pédagogique de valider ou de réajuster le cadre de l'alternance.

(voir les éléments de la **lettre de cadrage** en fin de document à transmettre à Pascale Perron ou Muriel Rannou **AVANT LA CONFIRMATION auprès de votre structure d'accueil.**)

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE :

- ⌚ Découvrir l'environnement législatif, organisationnel, partenarial et sociologique du champ de l'action sociale et éducative,
- ⌚ Appréhender les approches, méthodes d'actions et les outils utilisés dans ce champ en repérant les contraintes qui s'imposent aux acteurs et les diverses difficultés rencontrées,
- ⌚ Travailler sur un axe précis, **la mission** (ou un axe de questionnement professionnel), et mettre en œuvre des compétences qui lui sont liées. Cette mission est réalisée en responsabilité (elle nécessite donc une autonomie de l'étudiant-e tout en étant pédagogiquement encadrée).

Dans tous les cas, cette période de formation doit permettre à l'étudiant-e d'avoir un regard généraliste sur l'organisme ou la structure d'accueil et son champ d'action tout en lui donnant la possibilité de travailler sur une problématique précise

DÉROULÉ DE L'ALTERNANCE :

Le période en situation professionnelle a une durée de **six mois minimum, soit 420 heures** à raison de **deux semaines par mois en stage**, la troisième semaine étant consacrée à des travaux de groupes ou individuels et la 4^e semaine correspond aux cours à l'université (cf. calendrier alternance en annexe).

Les stagiaires de la formation continue auront, en plus de la semaine de cours où l'assiduité est rigoureusement respectée, **deux jours par mois pour les travaux individuels et collectifs** (cf. calendrier formation continue en annexe).

La date de début de stage est à déterminer entre la structure et l'étudiant-e, **idéalement le 16 novembre 2026.**

Le contrat de **professionnalisation** doit débuter **le 7 septembre 2026 au plus tard.**

Le contrat d'**apprentissage** peut débuter jusqu'à trois mois après le début de la formation.

Un contrat d'alternance en **formation continue** (professionnalisation et apprentissage) doit **obligatoirement** couvrir toute la période de formation jusqu'à la soutenance **le 30 septembre 2027**.

TUTORAT PROFESSIONNEL

Ce temps de formation faisant partie intégrante des outils d'apprentissage du Master, il convient que **le ou la tuteur·rice professionnel·le accompagne l'étudiant·e tout au long de l'alternance**. Un livret pour **accompagner les différentes étapes de l'alternance** sera transmis et pourra être mobilisé à cet effet.

Ne s'agissant pas d'une formation par les pairs, aucun diplôme ou niveau de formation spécifique n'est attendu. Il s'agit d'être à un niveau de responsabilité cohérent par rapport à l'accompagnement d'un.e professionnel.le en responsabilité sur sa mission (l'étudiant.e).

Nous attendons également l'accompagnement d'une posture réflexive et éthique des pratiques et processus mis en œuvre.

Au démarrage de l'alternance (stage ou apprentissage), un entretien sera organisé entre l'équipe pédagogique, l'étudiant·e et l'établissement d'accueil afin de s'accorder sur les objectifs et les modalités de déroulement de la mission.

Tout au long de l'alternance, **des rencontres peuvent être organisées à la demande de la structure** d'accueil, de l'équipe pédagogique et/ou de l'étudiant·e.

Nous suggérons **aux professionnels en poste** (formation continue) de solliciter une personne de confiance avec qui des points réguliers pourront être fait tout au long de la formation (par exemple trois ou quatre fois dans l'année). Cette personne pourra être mobilisée lors de la préparation de la soutenance (lecture du rapport de formation et bilan tripartite) puis dans le cadre du jury d'évaluation du parcours de formation et du mémoire.

ÉVALUATION DE LA FORMATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Il est demandé aux tuteur·rices de s'engager dans l'évaluation de l'alternance en deux temps :

- ⌚ Lors d'un entretien de bilan avec l'étudiant·e et la responsable de l'alternance
- ⌚ Dans le cadre de la **soutenance du rapport de mission et du mémoire**

L'entretien bilan vise à valoriser le travail fait par l'étudiant·e, à lui permettre de recevoir des feedbacks constructifs et de se projeter dans les étapes professionnelles à venir. Il s'agit d'un temps d'intégration et de conscientisation des apprentissages faits. Il sera l'occasion de rédiger une fiche (cf. livret d'alternance) qui sera transmise au jury d'évaluation du parcours de formation.

Ce dernier posera la note sur le rapport de mission et sa soutenance, en prenant en compte la fiche transmise par la responsable de l'alternance. **Les tuteur·rices terrains seront présents sur le jury**, qui

se tiendra avec la même composition et le même jour que la soutenance du mémoire, mais sur un temps distinct.

Les **entretiens tripartites** de bilan de l'alternance se dérouleront en juin 2027 (45 min) et seront à planifier en cours d'année

RECHERCHE DU TERRAIN D'ALTERNANCE ET NÉGOCIATION DE LA MISSION

La prospection de l'alternance relève de l'initiative de l'étudiant·e. Elle est initiée dès la candidature en Master.

La prospection permet à chaque étudiant·e :

- de se situer dans un environnement professionnel (structures, réseaux, thèmes de travail...)
- d'inscrire son projet d'étude dans cet environnement professionnel et de transformer progressivement ces pistes de travail en projet professionnel,
- de repérer des questionnements professionnels nouveaux, prégnants qui peuvent alimenter sa réflexion...

Dans cette phase de prospection, il est recommandé à **l'étudiant·e de réaliser des entretiens avec au**

Partez à la pêche aux informations... et pensez "réseau" !

Vous avez tous un réseau, qui commence par votre réseau proche (amis, famille). N'hésitez pas à parler de votre recherche autour de vous. Peut-être qu'un ami d'un ami exerce dans le champ de l'intervention ou du développement social ... Le réseau LinkedIn peut permettre d'entrer directement en contact avec les interlocuteurs pertinents.

Les enquêtes métier, aussi appelées "entretiens conseils" permettent d'avoir un aperçu des différents types de structures dans votre secteur et d'accéder à des témoignages de professionnels. Ils sont aussi l'occasion pour vous de développer votre réseau professionnel.

Un certain nombre de professionnels peuvent se rendre disponibles et sont volontaires pour vous répondre. Un échange lors d'une enquête métier peut même être à l'origine d'un recrutement en contrat d'alternance...

Vous pouvez également solliciter les anciens étudiants qui ont suivi la formation. Ils auront certainement de bons conseils à vous donner !

minimum 3 ou 4 structures et d'en conserver la trace pour des travaux ultérieurs (rapport de formation en situation professionnelle; mémoire...).

L'étudiant·e peut être guidé dans cette prospection par l'accès à des offres répertoriées par l'équipe pédagogique, par des points d'étapes collectifs ou individuels et par le Service Universitaire d'Information et d'Orientation — Insertion professionnelle (SUIO-IP)

Vous pourrez trouver des offres d'alternance sur les sites suivants :

<https://resonances.univ-rennes2.fr/>

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>

Le contrat d'apprentissage

Public cible : jeunes jusqu'à 29 ans (sans limite d'âge pour : personnes RQTH ; personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ; sportifs de haut niveau)

Employeurs : tous !

Peut débuter jusqu'à trois mois après le début de la formation, prend fin en septembre 2027

Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

Le contrat de professionnalisation

Public cible : jeunes de 16 à 25 ans révolus, demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus

Employeurs : secteur privé et associatif exclusivement

Doit débuter **au plus tard le jour de la rentrée**, prend fin en septembre 2027

Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation>

Simulateur de rémunération :

SIMULATEUR DE CALCUL D'AIDES AUX ALTERNANTS Étape 1/3 | Portail de l'Alternance

Pour plus d'information sur les **statuts de la formation continue** consulter la page du SFCA : <https://sfca.service.univ-rennes2.fr/>

DEMANDER LA VALIDATION PÉDAGOGIQUE DU PROJET D'ALTERNANCE

Dès que le projet d'alternance ou l'axe mis en travail dans la situation professionnelle se clarifie, l'étudiant-e communique à l'équipe pédagogique un document de présentation et d'analyse de cette mission (ou questionnement professionnel) et de son contexte (cf. lettre de cadrage de l'alternance).

Lettre de cadrage de validation de la mission

La lettre de cadrage peut être réalisée après un ou deux entretiens de définition de la mission avec la personne qui deviendra tutrice de l'étudiant-e (ou avec les responsables hiérarchiques de l'étudiant-e en formation continue).

C'est un court document à destination de la structure et de l'équipe pédagogique, **rédigé par l'alternant-e**, qui présente au mieux à cette étape de la rencontre avec la structure, les points suivants :

- ① Structure d'accueil envisagée, voire service ou projet spécifique (objet, mission, champ ou territoire d'action...)
- ① Coordonnées du tuteur ou de la tutrice (nom complet, rôle dans la structure, courriel et numéro de téléphone)
- ① Mission envisagée et projection dans sa réalisation : présentation et traduction par l'étudiant-e du contexte et de la formulation de la demande (enjeux, besoins, origine de la demande, projection dans la réalisation, questionnements...)
- ① Motivations du choix (au regard de l'intérêt de la mission, des intérêts personnels, du potentiel objet de recherche envisagé, des liens avec les orientations du Master...)

La **validation de la mission conditionne la confirmation de l'alternance**, il s'agit d'une négociation tripartite entre le terrain, l'étudiant-e et l'équipe pédagogique.

Pour les étudiant-es en poste

Pour les professionnel·les en **formation continue** occupant un poste dans le champ de l'action sociale ou éducative, un fil rouge de la formation doit pouvoir se construire. Ce contexte d'alternance transforme le regard et met l'étudiant-e dans une posture réflexive. Ainsi la situation professionnelle devient un espace d'expérimentation et de mise à l'épreuve des contenus de la formation.

Il s'agira de définir un axe de **questionnement professionnel** à mettre en travail en situation. **Un rendez-vous avec l'équipe pédagogique peut être organisé pour accompagner ce travail.**

Contractualisation

La signature de la convention ou du contrat doit impérativement précéder le démarrage du stage.

Après validation de la mission par l'équipe pédagogique (voir lettre de cadrage), l'étudiant-e élabore la convention de stage.

Attention, la convention de stage sera transmise par mail pour signature électronique à l'ensemble des signataires par le SUIO-IP. Pensez à vérifier vos Spams.

Elle doit être déposée au moins 15 jours avant la date de démarrage du stage.

Les **conventions de stage** sont accessibles sur la page : <https://etudiants.univ-rennes2.fr/formation/stages/creer-sa-convention-stage>

La validation du contrat d'alternance (**apprentissage et professionnalisation**) se fait en prenant contact avec le **Service de formation continue** de l'université : <https://www.univ-rennes2.fr/structure/sfca>

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE L'ALTERNANCE :

Formation continue

Pour les étudiant-es en **formation continue** (contrat d'apprentissage, de professionnalisation, en poste), il vous faut prendre contact avec le service de formation continue de l'université : <https://www.univ-rennes2.fr/structure/sfca>

Les informations à destination des employeurs sont rassemblées ici : <https://sfca.service.univ-rennes2.fr/alternance>

Après avoir obtenu l'autorisation de l'équipe pédagogique (voir lettre de cadrage) et avoir pris contact avec le service de formation continue, il s'agira de renseigner le formulaire que vous trouverez ici : 2024-2025 Contractualisation Alternance Rennes 2

Stage

Pour les statuts étudiants vous trouverez les informations auprès du Service Universitaire d'Information et d'Orientation — Insertion professionnelle (SUIO-IP) <http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/etudiants-infos-pratiques>

Après avoir obtenu l'autorisation de l'équipe pédagogique (voir lettre de cadrage), l'étudiant-e édite une convention qui sera signée par le-la stagiaire, la structure d'accueil et l'Université Rennes 2, celle-ci précisant le cadre juridique et la mission confiée à l'étudiant-e.

S'agissant d'un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la gratification de stage est obligatoire (LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 — art. 27 modifiant les règles concernant la gratification des stagiaires)

Le montant horaire de cette gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (plafond horaire égal en 2026 à 30 €), soit 4,50 €/heure.

La gratification est due à compter du premier jour du premier mois de stage, **elle est versée mensuellement et proratisée en fonction de la durée du stage effectué.**

La convention de stage prévoit la possibilité de congés et d'autorisations d'absence. La rémunération des congés est facultative.

Le-la stagiaire doit avoir accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant **dans les mêmes conditions que les salariés.**

La structure d'accueil doit rembourser une part des **frais de transport** engagés par le-la stagiaire dans les mêmes conditions que le remboursement aux salariés. **Le remboursement des frais ne doit pas être compris dans la gratification mensuelle** : ces indemnités doivent être payées en plus.

PRÉSENTATION DU MASTER 2 - CHARGÉ·E·S DE MISSION ET DE COORDINATION : ACTION SOCIALE ET ÉDUCATIVE (CMC)

La création de ce parcours résulte, à la fois, d'un constat d'ordre sociopolitique et d'une ambition scientifique : on assiste depuis plusieurs années dans le champ de l'action sociale et éducative, mais aussi dans le domaine de la formation initiale des travailleurs sociaux, à un recul de la référence aux sciences humaines au profit de préoccupations gestionnaires.

Le parcours entend prendre le contrepied de cette évolution en proposant à des étudiant·e·s, mais aussi à des professionnel·les en reprise d'études, une solide formation leur permettant d'accéder à des fonctions d'ingénierie, au sens premier d'un art de faire, où ils peuvent faire valoir l'importance des sciences humaines et sociales pour l'analyse des situations que rencontrent les professionnel·les du secteur.

Il s'agit de former des ingénieur·es sociaux capables de :

- ⌚ Diagnostiquer des besoins sociaux,
- ⌚ Analyser des situations sociales,
- ⌚ Élaborer des projets d'action
- ⌚ Assurer leur mise en œuvre
- ⌚ Jouer un rôle d'interface entre une fonction de direction et une fonction opératoire assurée par des professionnel·les de «terrain».

C'est dire que les divers profils professionnels que le parcours vise se réunissent dans une même perspective qui est celle de la traduction entre les différents registres de l'action collective ou encore des différents échelons de l'organisation institutionnelle et professionnelle.

C'est précisément cette perspective de traduction qui réclame le concours des sciences humaines, et plus particulièrement de la sociologie qui constitue la discipline dominante du parcours. Sociologie des institutions, sociologie des territoires et des temporalités, sociologie des différences et des inégalités, mais également sociologie des expériences et des épreuves permettent de diversifier les grilles de lecture dans une perspective critique, analytique voire dans une forme de clinique du social.

COMPÉTENCES ET SAVOIRS VISÉS

Le parcours vise, avant tout, en termes de compétences professionnelles, à former les étudiant·es à un recul critique à l'égard des situations professionnelles qu'ils seront amené·es à rencontrer.

Il s'agit de les préparer à formuler des analyses et propositions innovantes, tant en matière de conseil technique, qu'en matière de conception de projet ou d'évaluation de dispositifs. Le parcours privilégie donc en premier lieu l'acquisition de concepts et de méthodes sociologiques qui leur offrent une grille de lecture à partir de laquelle ils seront en mesure d'opérer un déplacement vis-à-vis des catégorisations en usage dans le champ professionnel afin de susciter ou de renouveler des questionnements et des manières de faire.

En complément de cette compétence d'ordre général, le parcours vise l'obtention de compétences plus spécifiques au champ professionnel :

- ⌚ La capacité à réaliser des analyses contextualisées relatives à une question sociale, à un territoire et à une organisation,
- ⌚ La capacité à rédiger des projets d'établissements, des rapports d'activité et des fiches actions,
- ⌚ La capacité à élaborer un dispositif et une méthode d'analyse de pratiques professionnelles,
- ⌚ La capacité à construire des outils d'observation, d'évaluation et de veille sociale,
- ⌚ La capacité à conduire des diagnostics sociaux, des études et des recherches,
- ⌚ La capacité à accompagner et à élaborer des méthodes de suivi d'actions en direction de « publics cibles »,
- ⌚ La capacité à mobiliser, animer et à coordonner des équipes professionnelles sur la base d'un projet d'action,
- ⌚ La capacité à restituer l'avancement de travaux et à traduire des préoccupations de recherche et d'études en objectifs opérationnels.

DÉBOUCHÉS

Le parcours CMC vise à former des personnes à des profils professionnels dans le champ de l'intervention sociale et éducative :

- ⌚ Action sociale des collectivités territoriales : communale, intercommunale, départementale.
- ⌚ Action sociale des grandes fédérations ou associations du secteur du médico-social, de l'urgence sociale, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, de l'aide à domicile, etc.

Ces compétences recoupent pour l'essentiel des profils professionnels d'ingénierie tournée vers des fonctions de :

- ⌚ Conseil·lère technique,
- ⌚ Chef·fe de projet,
- ⌚ Chargé·e de mission,
- ⌚ Chargé·e d'étude
- ⌚ Coordonnateur·rice
- ⌚ Évaluateur·rice

PÉDAGOGIE

Alternance

L'alternance entre savoirs universitaires et expériences professionnelles est au cœur de la formation. Elle vise des allers-retours permanents entre les apprentissages en situation professionnelle et les connaissances stabilisées des sciences sociales.

Le parcours comprend donc un regroupement de **35 heures en présentiel** à l'université **une semaine par mois** en alternance avec des périodes en stage ou en situation professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue). L'alternance est **obligatoire**, elle se déroule sur **420 heures minimum** (cf. le calendrier d'alternance en annexe).

L'alternance en stage ou en situation professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue) vise l'acquisition de compétences in situ, mais aussi une mise à l'épreuve dans une **situation de responsabilité** à partir de laquelle sont évaluées les capacités cognitive (capacité d'analyse, de synthèse), technique (utilisation des outils, mise en œuvre, savoir-faire), relationnelle (négociation avec la hiérarchie et l'équipe) et éthique (capacité à s'engager et à se remettre en cause) des étudiant-es.

Des espaces collectifs de résonances sont prévus notamment en « analyse problématisée de l'intervention sociale » où les étudiant-es s'emploient à décrypter les situations rencontrées en stage ou en emploi à la lumière de l'apport conceptuel reçu pendant les cours. Aussi, un travail de réflexivité continue donne lieu à un mémoire de recherche et à un rapport de formation en situation professionnelle conduits individuellement.

Interprofessionnalité et interdisciplinarité

Les secteurs d'activité desquels proviennent ou se destinent les étudiant-es ainsi que la mobilisation d'intervenant-es professionnel·les diversifié·es construisent une coloration interprofessionnelle au sein de la formation. Elle permet à la fois d'ouvrir des passerelles en termes de constats et de questionnements, mais également de construire des perspectives professionnelles ouvertes à une approche décroisée des secteurs.

Si la sociologie est la discipline prédominante dans le cadre des références transmises, la formation s'appuie également sur d'autres disciplines des sciences sociales qui complètent l'appréhension du champ de l'intervention sociale : droit, sciences politiques, psychologie et gestion.

Questionnements et déplacements :

Le parcours privilégie en premier lieu l'acquisition de concepts et de méthodes sociologiques qui offrent aux étudiant-es une grille de lecture à partir de laquelle ils seront en mesure d'opérer un déplacement vis-à-vis des catégorisations en usage dans le champ professionnel. Il s'agit de les préparer à formuler des analyses et propositions innovantes tant en matière de conseil technique, qu'en matière de conception de projet ou d'évaluation de dispositifs en ouvrant le champ des possibles dans une dialectique entre l'institué et l'instituant ainsi qu'en adoptant une posture professionnelle facilitatrice et médiatrice.

LISTE DES INTITULÉS DE COURS PARCOURS CMC

S9
Acquisition de connaissances transversales
Apports et limites des théories de l'intervention sociale
Les politiques sociales territorialisées
Politiques et professions de santé
Langage et communication dans l'intervention sociale
Travail social et santé mentale
Appui à la réflexivité et à la transformation
Approche socioanthropologique des situations
Analyse problématisée de l'intervention sociale
Projet de stage ou analyse de situation professionnelle
Mise en application de méthodologies
Diagnostic territorial participatif et observation sociale
Évaluation des politiques sociale
Élaboration du mémoire
TER
Conduite de projets

S10
Acquisition de connaissances transversales et spécialisées
Légalité et légitimité dans l'intervention sociale
Lien social et réaffiliation
Économie sociale et solidaire
Dispositifs d'insertion liés à l'emploi
Économie sociale et solidaire
Intervention sociale et handicap
Modèles éducatifs
Dynamiques migratoires et pratiques d'intervention sociale
Intervention sociale, enfance et jeunesse
Appui à la réflexivité et à la transformation
Analyse institutionnelle
Droit de l'action sociale et médico-sociale
Approche organisationnelle et partenariats
Analyse problématisée de l'intervention sociale
Dispositifs d'insertion liés à l'emploi
Les démarches de prévention spécialisée
Mise en application de méthodologies
Coordination d'équipes-projet
Évaluation des pratiques professionnelles
Conduite de projet
Réponse à appel à projets
Ateliers coopératifs mémoire
TER